



Locataire sortant



Locataire entrant



Fournisseur



Distributeur



1. Donner son préavis

1 à 3 mois avant

2. Résilier son contrat gaz/électricité

5 à 10 jours avant date de sortie

3. Relever son compteur électrique

Le jour du départ

1. Récupérer le nom de l'ancien occupant

Dès que possible

2. Souscrire un contrat d'énergie

Jusqu'à 2 mois avant

3. Etre présent pour un rdv de mise en service

5 jours max après validation de souscription

4. Afficher son nom sur la boîte aux lettres

Le jour d'arrivée

1. Prise en charge de la résiliation du locataire sortant

> informe le distributeur

> prise de rdv pour fermeture gaz

2. Prise en charge de la souscription du locataire entrant

> contact le distributeur

> prise de rdv pour ouverture gaz + électricité

si compteur à l'intérieur

3. Gestion du contrat du locataire

Pendant la durée de vie du contrat

1. Intervention pour fermeture du gaz et/ou coupure de l'électricité

> après la résiliation du locataire sortant

2. Intervention pour mise en service du gaz et/ou de l'électricité

> 5 jours max après la souscription du locataire entrant